

### Vous êtes masseur-kinésithérapeute

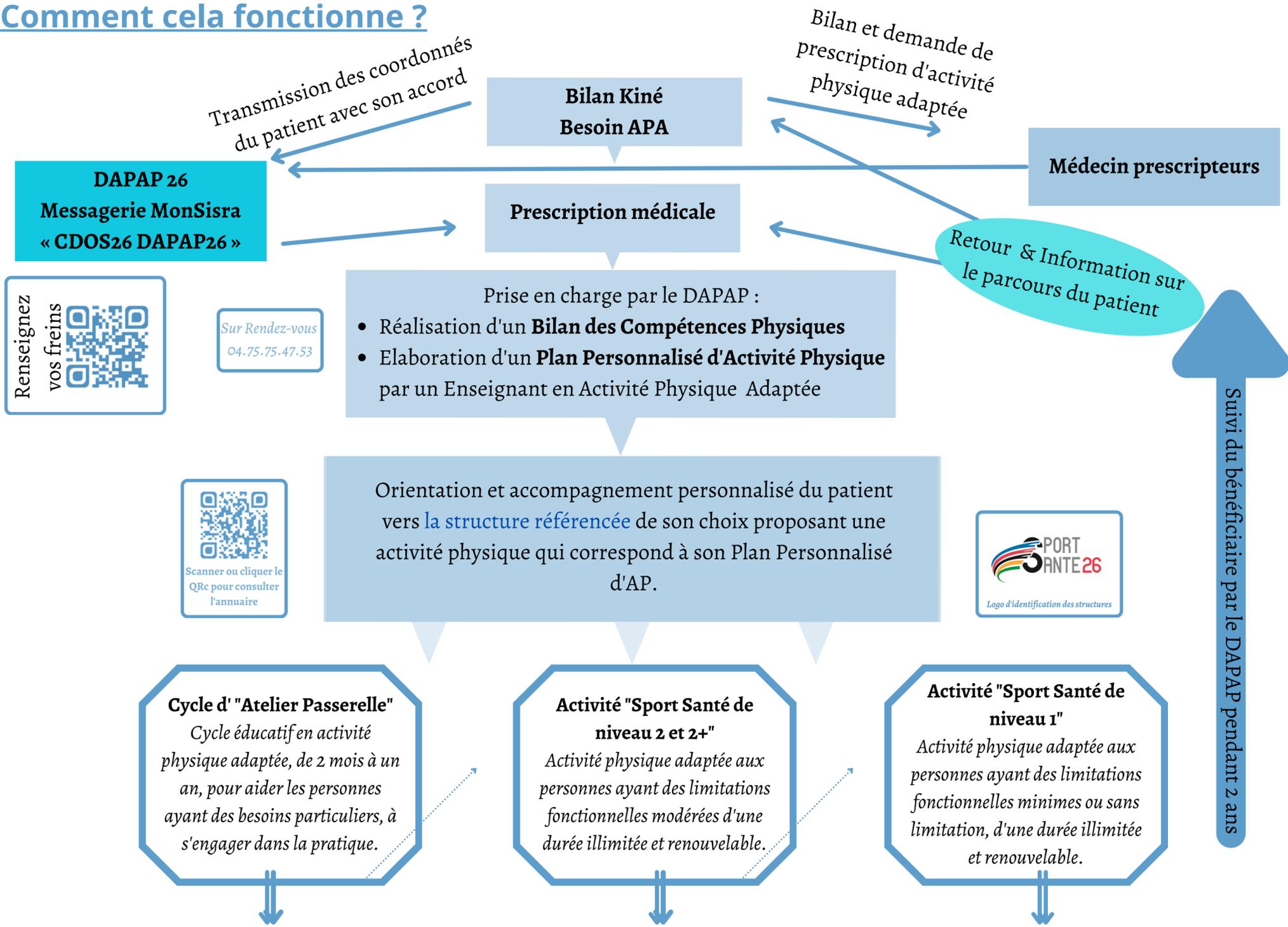


Vous avez des **patients éloignés de l'activité physique**, pour lesquels une reprise adaptée contribuerait au maintien de leur condition physique voir à leur amélioration.

Vous pouvez les orienter, vers le Dispositif d'Accompagnement vers la Pratique d'Activité Physique (DAPAP). Il est porté par le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Drôme, animé par son équipe de professionnels.

Il a pour mission d'**accompagner** les bénéficiaires vers une reprise d'activité physique bénéfique pour la santé et adaptée à leurs capacités, en les orientant vers des structures proposant des pratiques adaptées proche de chez eux. Ces structures sont référencées après approbation et spécifiquement approuvées par une commission de validation régionale.

#### Comment cela fonctionne ?



#### FINALITE : MAINTIEN D'UNE PRATIQUE D'ACTIVITE PHYSIQUE AUTONOME

#### Qui sont les patients éligibles?

Ces patients sont

**Des adultes OU des enfants,**

- Porteurs de **maladies chroniques en ALD ET/OU**
- Des **personnes âgées de plus de 70 ans ET/OU**
- Présentant des **facteurs de risque** tel que une HTA, un syndrome métabolique, un IMC > 25 kg/m².

Ils peuvent présenter des limitations fonctionnelles minimales à modérées mais ne relèvent pas de rééducation ou de réadaptation devant être prises en charge par un professionnel de santé (limitations fonctionnelles sévères).

Le bilan APA et l'accompagnement DAPAP sont gratuits pour le bénéficiaire. **Il n'y a pas de remboursement par l'Assurance Maladie des activités physiques.** Toutefois des aides existent :

- Les activités physiques sont à la charge du patient et leur tarif dépend de l'activité choisie
- Pour les patients bénéficiaires de la CSS (ex CMU), les ateliers passerelles sont pris en charge à hauteur de 150€.
- Une participation de la CPAM sur son fonds d' Action Sanitaire et Sociale pourra également être étudiée en fonction des revenus de la personne.



**DAPAP DRÔME**  
Sur rendez-vous  
Lundi au vendredi : 9h-12h & 14h-16h30  
04.75.75.47.53  
Maison des Bénévoles du Sport Drôme Ardèche  
71 rue Pierre Latécoère 26000 VALENCE  
Nous utilisons la messagerie sécurisée de santé MonSisra, contactez-nous à « CDOS26 DAPAP26 »

